

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Prix de l'Abonnement
 Edition quotidienne, par an..... \$3.00
 Edition hebdomadaire, par an..... 1.00
Invariablement payable d'avance.
 On peut aussi s'abonner pour six mois ou pour trois mois.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE : S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF : HECTOR FABRE

Prix des Annonces
 Six lignes, première insertion..... \$0.50
 Chaque insertion subséquente..... 0.12
 Chaque ligne en sus, première ins. 0.08
 Chaque ins. subséquente, p. ligne.. 0.04

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT
DU 22 MARS 1882.

LA FILLE MAUDITE

DEUXIÈME PARTIE.
LE VIEUX MARDOCHE

XXVI

JOIE ET LARMES

Le lendemain, Marloche arrivait de bonne heure au Seillon.

Obéissant aux ordres qu'elle avait reçus, Séraphine, la servante-cuisinière, s'empressa de lui servir à déjeuner.

Le vieillard avait probablement fait la veille très-mauvaise chère, car il mangea sans se faire prier, avec un superbe appétit. Quand il eut fini :

—Est-ce que M. Rouvenat est sorti ? demanda-t-il.

—Oui, il est en voyage.

—Pour plusieurs jours ?

—M. Rouvenat ne s'absente jamais pour longtemps ; il reviendra ce soir.

—Et M. Mellier ?

—Le maître ne descend jamais avant midi.

—C'est vrai. Il va bien ?

—Comme d'habitude.

—Est-ce que je pourrai voir Mlle Blanche ?

—Je pense que oui ; elle m'a même chargée de vous dire, pensant bien que vous viendriez ce matin, de ne point partir sans lui avoir parlé.

—En ce cas, je vais l'attendre.

—Hier soir elle s'est trouvée indisposée...

—Gravement ? s'écria Marloche avec inquiétude.

—Je ne pense pas. Un peu de fatigue, peut-être ; elle a eu tort de travailler dans le jardin, au soleil. Il est plus de huit heures, elle doit être levée ; je vais aller lui dire que vous êtes là.

Séraphine grimpa l'escalier et revint presque aussitôt disant :

—Mlle Blanche va descendre.

Un instant après la jeune fille parut. Ses joues pâles et ses yeux languissants portaient encore la trace des larmes versées la veille, et probablement aussi pendant la nuit.

En la voyant ainsi changée, Marloche ne put s'empêcher de tressaillir, et son cœur se serra douloureusement.

—Oh ! il s'est passé ici, hier, quelque chose d'extraordinaire, pensa-t-il. Est-ce Rouvenat qui l'a fait pleurer, en lui disant qu'elle ne reverrait plus Edmond ? Mais alors elle l'aime ! elle l'aime !...

Cette pensée le rassura.

La jeune fille le salua d'un mouvement de tête. Puis, ouvrant la porte de la salle à manger :

—Venez, Marloche, lui dit-elle, venez, j'ai quelque chose à vous dire.

Le vieillard ferma la porte derrière lui et s'approcha vivement de la jeune fille. Son regard inquiet était si plein de sollicitude et de tendresse, que Blanche en fut pénétrée jus qu'au fond de son cœur.

—Vous m'aimez, dit-elle avec un sourire doux et triste.

—Oh ! oui, je vous aime, répondit-il ; autant, plus peut-être que vous le savez.

Il s'empara de ses deux mains, et, l'une après l'autre, les couvrit de baisers.

—Vous êtes mon ami, je le sais, reprit-elle, et vous m'êtes dévoué, aussi j'ai en vous la plus grande confiance.

—Oui, je suis votre ami, oui, je vous suis dévoué, et vous pouvez avoir confiance en moi. Pour vous, chère enfant, il n'y a rien que je ne puisse faire. Si, pour vous sauver d'un danger, vous me disiez : " Marloche, il me faut ta vie, " ce serait fait tout de suite ; ma vie ! elle vous appartient tout entière. Tout vieux et tout pauvre que je sois, pour vous, je puis encore quelque chose... Je ne suis rien, mais, s'il le fallait, — ne l'ou-

bliez pas, — je saurais vous protéger et vous défendre contre tous, contre Jacques Mellier et contre Pierre Rouvenat lui-même.

Mademoiselle Blanche, continua-t-il, vous avez été indisposée hier soir, m'a-t-on dit ; je n'en crois rien. Vous êtes triste, vos joues sont pâles, vos yeux fatigués, rouges, comme si vous n'aviez pas dormi de la nuit... Vous avez pleuré, n'est-ce pas ? Eh bien, pour me prouver que vous avez confiance en moi, dites-moi la cause de votre chagrin.

Elle ne répondit pas ; mais de grosses larmes roulèrent dans ses yeux.

—Voyons, dit Marloche tout bas, ne s'agit-il pas de ce jeune homme, qui vous a paré dimanche sur la place de l'église et que vous avez revu hier dans le sentier au bord de l'eau ?

—Comment savez-vous ?

—C'est tout simple, je l'ai aussi rencontré dans la journée d'hier. Il m'intéresse à cause de vous. Je l'ai fait causer et j'ai pu me convaincre qu'il vous aimait sincèrement.

Blanche poussa un soupir.

Marloche crut ne plus douter de la cause réelle de sa douleur. Ce ne pouvait être que l'œuvre de Rouvenat.

—Mademoiselle Blanche, reprit-il, est-ce que vous aimez ce jeune homme ?

—Je n'en sais rien, répondit-elle tristement ; d'ailleurs qu'importe, puisque je ne dois plus penser à lui.

—Ah ! j'en étais sûr ! s'écria Marloche ; Pierre Rouvenat s'est placé entre vous et ce jeune homme, il vous a dit que vous ne pouviez devenir sa femme, il vous a défendu de l'aimer !

La jeune fille secoua la tête.

—Mon parrain ne sait rien encore, dit-elle.

—Comment, il ne vous a pas dit ?

—Je devais lui parler de cela hier soir, mais j'ai senti que c'était inutile.

Marloche ne comprenait plus.

—Écoutez, reprit-elle, je désirais vous voir ce matin pour vous prier d'aller à Frémicourt.

—Chargé d'une commission à lui faire.

—Il vous a prévenu ?

—Oui.

—Eh bien, vous irez, n'est-ce pas, mon ami ? Vous le verrez et vous lui direz qu'il ne doit plus chercher à me revoir, qu'il ne doit plus penser à moi.

—Je ne sais pas à quel sentiment vous obéissez en ce moment, répondit-il d'une voix émue ; mais vous ne songez pas, sans doute, que vos paroles peuvent le désespérer ?

—Je lui ai promis une réponse aujourd'hui, Marloche, et c'est la seule que je puisse lui faire.

—Soit, fit le vieillard attristé, mais il est inutile que j'aie à Frémicourt ; pour une cause que je ne puis vous faire connaître, M. Edmond ne s'y trouvera pas à l'heure que vous lui avez indiquée.

—Marloche, savez-vous où il demeure ?

—A Saint-Irén, chez M. Bertaux, aubergiste.

—Merci. Je lui écrirai ce soir ou demain.

—Permettez au vieux Marloche de vous donner un conseil, mademoiselle Blanche ; croyez-moi, ne vous hâtez pas d'écrire à ce jeune homme, si votre lettre doit lui porter une douleur. Sa vie est assez malheureuse déjà sans qu'il reçoive de vous ce coup terrible qui serait un complet écrasement. Réfléchissez, je vous en prie, réfléchissez. Dans quelques jours il sera encore temps.

—Mais il le faut, il le faut ! s'écria-t-elle.

—Vous ne l'aimez donc pas ?

—Est-ce que je puis aimer ! exclama-t-elle avec un accent désespéré, est-ce que j'ai le droit d'aimer ?

Marloche la regarda avec une douloureuse surprise.

—Mon Dieu, fit-il d'une voix tremblante, pourquoi parler ainsi ? Que se passe-t-il donc en vous ?

Elle se mit à pleurer.

—Ah ! je suis bien malheureuse ! gémit-elle.

—Malheureuse ! vous êtes malheu-

reuse ! s'écria Marloche en se redressant, un éclair dans le regard. Que vous a-t-on fait ? Dites-le moi. Est-ce Jacques Mellier ? Est-ce Pierre Rouvenat ? Oh ! quoi qu'il puisse arriver, je vous l'ai promis, je vous défendrai ; parlez, parlez !

—Je n'ai pas à me plaindre d'eux, Marloche, au contraire ; ils ont tout fait pour me consoler.

—Mais, alors, pourquoi ces pleurs ? pourquoi ce désespoir ?

—Marloche, dit elle, un jour j'ai fait un rêve épouvantable, et ce même rêve m'est revenu la nuit dernière. Mon parrain et moi nous courions un effroyable danger ; un homme accourut à notre secours et nous délivra, mon parrain d'un scélérat prêt à lui plonger dans le dos la lame d'un poignard, moi des hideux serpents qui s'élançaient sur moi pour me dévorer... Cet homme, qui vint nous sauver, c'était vous, Marloche. Depuis mon premier rêve, je crois que Dieu vous a envoyé dans le pays pour nous protéger tous. C'est pour cela, sans doute, que j'éprouve pour vous une si grande affection.

—Chère enfant, chère enfant ! murmura le vieillard sous le coup d'une émotion extraordinaire.

—Je ne veux rien vous cacher, reprit la jeune fille, je vais tout vous dire : J'ai appris hier que je n'étais pas la fille de M. Jacques Mellier.

Marloche devint pâle comme un mort.

—Qui donc vous a dit cela ? demanda-t-il d'une voix étranglée.

—Le cousin de M. Mellier, François Parisel.

—Et Rouvenat n'a pas broyé sous le talon de son soulier la tête de ce misérable ! s'écria Marloche avec fureur.

—Il n'est plus à la ferme ; on l'a chassé.

—Ainsi, c'est la vérité, vous n'êtes pas la fille de Jacques Mellier ?

—Je ne suis pas sa fille.

—Dans ce cas, reprit Marloche anxieux, ce François Parisel, qui sait tant de choses, a dû vous dire qui était votre père.

—Oui.

—Alors, votre père...

—Marloche, vous allez frémir...

Le malheureux tremblait déjà de tous ses membres.

—Mon père se nomme Jean Renaud, continua la jeune fille, d'une voix entrecoupée par des larmes ; il y a environ dix-neuf ans, il fut condamné pour crime d'assassinat et envoyé au bagne. Je suis la fille d'un forçat !

Un cri, qui ressemblait à un râle, s'échappa de la gorge de Marloche.

—Maintenant, reprit-elle, comprenez-vous pourquoi M. Edmond ne doit plus penser à moi, pourquoi je n'ai pas le droit d'aimer.

Marloche sentait son cœur se briser.

—Mais Rouvenat ne vous a donc pas dit ?... balbutia-t-il.

—Hélas ! que pouvait-il me dire ?

—Je ne sais pas, moi ; il aurait pu vous raconter, par exemple, dans quelles circonstances le crime a été commis.

—Je n'ai pas besoin de savoir cela ; mais il y a autre chose que je voudrais connaître... Mon parrain m'a promis de me raconter l'histoire de ma pauvre mère et de mon malheureux père, le jour où j'aurai vingt ans.

Marloche baissa la tête.

—Oui, se dit-il, quand elle aura vingt ans ; à ce moment qu'il m'a fait ; il a le droit d'attendre.

Ah ! comme il aurait voulu lui crier :

—Blanche, ton père a été condamné, c'est vrai, mais pour le crime d'un autre ; il est innocent !... Tu n'es plus la fille d'un forçat, car Jean Renaud, ton père, est devant toi !...

Ces paroles étaient dans son cœur et se pressaient sur ses lèvres. Prêtes à lui échapper, il eut peur des conséquences multiples qu'elles pouvaient avoir.

(A continuer.)

A MANITOBA

SUR LES POPULAIRES TRAINS SPÉCIAUX DU

GRAND-TRONC SAISON DE 1882

Des trains spéciaux partiront chaque semaine pendant les mois de MARS et AVRIL, et à courts intervalles le reste de la saison.

Des Chars de Ire Classe seulement feront partie de ces trains spéciaux comportant tous les bénéfices d'un passage de Ire classe pour le plus bas prix de passage des émigrants.

MEUBLES DE MÉNAGE ET BESTIAUX Transportés sur les mêmes trains

SANS TRANSBORDEMENT

Ce qui permet au colon de surveiller ses animaux tout en demeurant avec sa famille, et d'arriver à destination en moins de temps que ses effets, lui faisant réaliser l'économie de la pension dans les hôtels du Nord-Ouest lorsqu'ils passent par d'autres routes.

Chevaux, voitures et meubles de ménage transportés à un bas prix sans précédent.

Toutes informations peuvent être obtenues des agents de la compagnie, ou de JAS. ST. PHENSON, agent général des passagers.

JOSEPH HICKSON, Gérant général.

Montreal, 17 février 1882.

Québec, 24 février 1882—88

Nouvelles Marchandises en Réception

CHEZ J. E. LATULIPPE MARCHAND

Coin des rues St. Joseph et la Chapelle, St. Roch

100 douzaines Chapeaux Feutre, pour hommes et enfants.

200 pièces de Tweed Canadien et Ecossais, dans le plus beaux et plus nouveaux patrons que l'on puisse désirer.

50 pièces d'Étoiles à Manteaux et à Pardessus pour Dames et Messieurs.

1 caisse de Broderie Fine.

Aussi, assortiment complet de toutes espèces de Marchandises. Une visite est sollicitée

CHEZ J. E. LATULIPPE

Marchand, Coin des rues St. Joseph et la Chapelle, St. Roch Québec.

9 mars 1882—3m

ETOUPE, BRAI, GOUDRON.

A VENDRE

200 Bottes d'Étoupe Anglaise

100 " " " Canadienne

250 " Brai noir

50 Quarts " vert

50 " Goudron brayé

250 " Goudron de charbon.

J. & W. REID RUE ST. PAUL.

6 mars 1882.

Souliers Français pour Soirées

M. JOSEPH GILBERT

296, rue et faubourg St. Jean

Vient d'importer de Paris des souliers en Satin blanc et en Satin noir, pour soirées. Inutile de dire que ces Chaussures sont sans rivales sous le rapport de l'élégance et de la qualité. Le prix en outre est fort raisonnable.

—AUSSI— SEMELLES CHIMIQUES IMPERMEABLES Brevetées S. G. D. G.

SEMELLES D'HIVER Conservatrices de la Chaleur POUR HOMMES ET POUR FEMMES. M. Gilbert profite de la circonstance pour remercier ses pratiques et le public en général de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et il sollicite pour l'avenir le même patronage. 27 février 1882.

A LOUER

UN LOGEMENT dans le bloc Bélanger & Gariépy, rue la Fabrique. Six chambres. Loyer \$120. S'adresser à

W. W. LARUE, Notaire. Rue Garneau.

9 mars 1882.

A LOUER.

Deux magnifiques résidences, situées au No. 29 Rue St. Jean, une maintenant occupée par le Doct. Venner et l'autre par M. A. Watters. Possession, le 1er Mai 1882. S'adresser à

GINGRAS & LANGLOIS, No. 54 Rue du Palais.

10 février 1882.

A LOUER.

Une de ces magnifiques résidences situées sur la Terrasse Hamel, Grand Allée, occupée à l'heure qu'il est par M. Arthur H. Murphy. S'adresser à

E. G. CANNON, N. P.

21 janvier 1882.

A LOUER.

Magasins, Résidences privées, Bureaux, Hangars et Entrepôts.

Le soussigné ayant loué les édifices occupés ci-devant par M. Thibodeau & Frères, désire en sous-louer certaines parties. C'est un poste de commerce de première classe. Les édifices sont face d'un côté à la rue Sous-le-Fort, et de l'autre au marché Champlain.

A. TOUSSAINT, 5 janvier 1882.

A LOUER

Deux Cottages, bien finis, à la barrière de la rue St. Valier, chemin de la Petite Rivière, à proximité du chemin de fer urbain. Aussi deux hauts de maison, même localité. A. J. AUGER, No. 106, rue St. Pierre.

Québec, 10 juin 1881.

MAGASIN ET LOGEMENT A LOUER.

Magnifique poste d'affaires occupé par S. T. Garant, libraire, porte voisine de la Banque d'Économie. S'adresser sur les lieux

S. T. Garant transporteur, ce printemps, sa Librairie, au No. 6, vis à vis le magasin qu'il occupe aujourd'hui. 31 janvier 1882.

A VENDRE

Une magnifique maison située à St. Sauveur près de la rue St. Valier, ayant deux étages, mansardes, hangar et jardin. Elle est très bien finie. Aussi c'est un poste de commerce. S'adresser à

E. ROY, Coin St. Germain et St. Anne, St. Sauveur. 28 février 1882—1mp

A VENDRE.

UN MOULIN A FARINE neuf ainsi qu'une magnifique terre avec maison et grange. Le tout situé dans la paroisse de St. Moïse, comté de Rimouski. S'adresser à

AUGUSTIN ROSS, Station de Ste. Flavie. 23 décembre 1881—3m

GOLETTE A VENDRE.

Golette des Pilotes No. 2, "Sir E. P. Tache," avec tous ses agrès (least excepté) la dite Golette est actuellement en quartier d'hiver au chantier de M. Marquis, à St. Joseph de Lévis. S'adresser pour information au

BUREAU DES PILOTES, Québec.

Ou à M. AUGUSTE DESPRES, Surintendant des Pilotes, Résident à St. Joseph, de Lauzon.

13 janvier 1882.

AVIS

La Fabrique de St. Roch recevra des soumissions jusqu'au 21 Mars prochain, pour l'achat ou la location de ce magnifique terrain bien connu sous le nom d'Ancien Cimetière de St. Roch, situé entre les rues St. Joseph, St. François, Caron et Dorchester, et contenant plus de 56,000 pieds en superficie.

Les soumissions devront être adressées à M. Jean Allard, marguillier en exercice, rue St. Joseph No. 147, de qui aussi l'on pourra avoir toutes les informations nécessaires.

La Fabrique ne s'engage pas à accepter la soumission la plus élevée, ni aucune d'elles. Québec 22 février 1882.—1m.

G EMILE TANGUAY

Architecte 38, RUE ST. EUSLACHE, QUARTIER ST. JEAN. 11 mars 1882—1 an

ANNONCES NOUVELLES.

Discrit de Québec—Charles Allyn.
Les pastilles de Cerisier de Lyman.
Salle de Musique.
Déménagement—P. J. Côté.
Perruquier—Omer Desplats.
Nouvel Opéra—A. Lavigne.
Pipes—B. Houde & Cie.
A la Librairie A. T. Garant.
Encais de beaux meubles, Piano, Argenterie, voitures etc.—Oct. Lemieux & Cie.
Chien perdu.
Salle de Musique.
Le grand Encais du mois, de beaux meubles neufs, Piano, Argenterie—Oct. Lemieux & Cie.
Vente à l'Encais de la Bibliothèque de feu Dr. Larue—Oct. Lemieux & Cie.
Printemps 1882—Fyfe, Wright & Leitch.
Marchandises nouvelles—Glover, Fry & Cie.
On Demande.

QUEBEC,

MERCREDI, 22 MARS 1882.

DES OPINIONS QUI COMPTENT,

LA VENTE.

La nécessité de la vente ou affermage du chemin de fer du Nord sans délai ni retard, et l'impossibilité d'une gestion économique et profitable par l'Etat, ont été reconnues par :

1o. L'hon. M. Joly et tous les membres de son cabinet.

Preuve à l'appui : rapport de l'hon. M. Joly, comme ministre des chemins de fer, concluant à l'affermage pour motifs d'urgence et d'économie, au prix de \$225,000 par an ; rapport approuvé par le conseil des ministres.

2o. L'hon. M. Mercier.

Entrevue de M. Mercier avec le rapporteur du "Star," le 2 octobre dernier, au cours de laquelle le député de Saint-Hyacinthe déclare QUE L'ÉTAT NE SAURAIT ADMINISTRER UN CHEMIN DE FER, NI AUSSI ÉCONOMIQUEMENT, NI AUSSI BIEN QU'UNE COMPAGNIE, ET CONCLUT A L'URGENCE DE VENDRE NOTRE GRANDE VOIE FERRÉE.

3o. L'hon. M. Robertson, lettre du 22 octobre 1880 à l'hon. M. Chapleau :
NOUS DEVRONS, QUAND MÉME, VENDRE LE CHEMIN A UN PRIX AUSSI ÉLEVÉ QUE POSSIBLE ET NOUS DÉBARRASSER DE CETTE AFFAIRE.

LE PRIX.

Le prix de huit millions a été fixé, non par M. Chapleau, ni même par M. Joly, prêt à se contenter de \$225,000 par an, soit un peu plus de quatre millions, mais par MM. Robertson et Mercier.

Lettre de l'hon. M. Robertson à M. Chapleau, en date du 22 octobre 1880. Parlant de propositions faites au gouvernement, M. Robertson dit :

J'ai répondu PERSONNELLEMENT : prix du chemin, ENVIRON HUIT MILLIONS ; prix de l'affermage, l'intérêt à cinq pour cent, soit \$400,000.

Entrevue de l'hon. M. Mercier avec le rapporteur du Star, au cours de laquelle il fixe également à huit millions le prix de vente.

LA DETTE.

Gravité de notre situation financière. Seul moyen de parer à nos embarras : VENDRE LE CHEMIN. AVEC LES HUIT MILLIONS, PAYER LA MOITIÉ DE LA DETTE PROVINCIALE.

Opinion formulée par l'hon. M. Mercier, même entrevue.

Tout esprit de parti, toute rancune ou ambition mises de côté, l'hon. M. Chapleau, s'il perd le concours de MM. de Boucherville et Ross, devrait en échange pouvoir compter sur l'appui de MM. Joly, Marchand et Irvine, puisqu'il obtient pour le chemin prix double de celui dont ils étaient prêts à se contenter ; de l'hon. M. Mercier, puisque le gouvernement veut liquider notre situation financière et accepte les calculs et le prix du député de Saint-Hyacinthe ; de l'hon. M. Robertson, puisqu'on nous débarrasse de cette affaire.

MM. Joly, Irvine, Mercier, Marchand, etc., ne peuvent s'y refuser qu'en disant à M. Chapleau :

Ah ! bien, si vous êtes de notre avis, nous en changeons.

A LA BASSE-VILLE.

La Chambre de commerce de Québec vient encore une fois de laisser échapper l'occasion de se taire. L'expérience lui a pourtant montré qu'elle perd son temps à vouloir faire la leçon au gouvernement, et un homme qui ne saurait lui être suspect, M. Joly, le lui a fait un jour finement sentir.

C'était lors du projet d'affermage du chemin de fer du Nord au syndicat McGreevy-Perrault, pour le prix de \$225,000. Ce projet était à peine connu, que toutes les têtes à la Chambre de commerce se mettaient à chauffer, et bientôt la flamme éclatait. Les douze bonnets (pure laine ou moitié coton) qui forment cet aréopage étaient en feu, et allaient et venaient à la Basse-Ville pour propager l'incendie. On n'osait dire que M. Joly était un coquin, mais c'était un bien grand imprévoyant ; il fallait mettre un frein à son imprudence. M. Irvine lui soufflait, disait-on, tous ces projets qui déplaisaient si fort à la Chambre de commerce. On n'osait pas encore dire que M. Irvine était un coquin, car il en est un peu de la Basse-Ville, mais on insinuaient qu'un avocat se doit à ses clients et que M. Irvine avait pour client le syndicat McGreevy-Perrault.

On sait que M. Joly excelle à railler ses amis, sans avoir l'air d'y toucher, lorsque ceux-ci oublient ce qu'ils lui doivent. Ce jour-là, aidé de M. Irvine, qui ne manque pas non plus de malice, il se surpassa. Pas la moindre colère, ni la plus légère impatience à l'égard de gens à qui six mois auparavant M. de Boucherville avait fermé la porte au nez, mais une politesse de grand seigneur et une ironie endiablée.

On peut facilement recomposer la scène. Un grand salon, les portraits des ancêtres immobiles aux murs, le parfum de cigares exquis répandu dans l'appartement et mêlant le moderne à l'antique. Entrée des six négociants que forment le gros de la Chambre de commerce, suivis des cinq ou six agités qui n'appartiennent à cette Chambre que faute d'une autre, et surtout parce qu'ils ne se sont jamais occupés de commerce. Après les salutations d'usage, M. Joly jette un coup d'œil sur la protestation qu'on lui apporte, et qu'en ce moment, la députation, interdite par la vue des portraits des ancêtres et amollie par le parfum des cigares exquis, aurait grand envie de retirer.

M. Joly qui, dès cette époque, parlait bien et savait mêler le sérieux à l'agréable, quoiqu'une partie de la presse conservatrice vienne seulement de s'en apercevoir, s'exprima à peu près en ces termes :

J'ai parcouru avec curiosité le document que vous m'apportez et qui, à défaut d'autre mérite, me procure l'avantage de vous voir. Je n'ai rien à dire de la forme ; cependant, il y aurait des retouches à faire pour donner à la pièce l'air d'un document d'Etat. C'est le fond surtout qui m'a frappé. Il est évident pour moi, qui, depuis quelques mois, mets la main au chemin de fer, que vous n'entendez rien à ces questions. Les hommes compétents sourient de vos appréciations et moi-même, quoique d'hier seulement ministre des chemins de fer, j'en pourrais rire. Entre nous, elles sont enfantines ; vous n'êtes pas dans le train. Laissez faire ceux qui y sont, et vous serez tout étonnés bientôt de vous trouver en gare. S'il le faut absolument, rebâtissez les stations, remeublez les wagons ; mais quant au convoi, laissez-le aller : il vous dépasse déjà.

Pour montrer que nous n'exagérons rien, il n'y a qu'à citer une phrase de la réponse faite par M. Joly à la Chambre de commerce, à la date du 14 avril 1879. La voici :

En même temps, je dois vous dire franchement qu'après avoir consulté des hommes dont l'opinion dans les questions de chemin de fer a grand valeur, je suis de plus en plus d'avis que si le gouvernement louait le chemin à des gens d'une haute respectabilité et de grande expérience dans les affaires à un prix loyal, il prendrait à une décision qui serait grandement dans l'intérêt de la province.

La ligne de conduite de M. Chapleau nous semble ainsi toute tracée, et il n'a pour éconduire la Chambre de commerce qu'à suivre l'exemple de M. Joly. Les gants blancs du député de Lotbinière, sont encore sur la table du Conseil, tout à côté de la griffe de M. Irvine ; il n'a qu'à s'en servir, pour qu'à travers le gant, la Chambre de commerce sente encore la griffe de M. Irvine.

Si, par hasard, la Chambre secouait l'étreinte, M. Chapleau n'aurait, entre les deux portes, qu'à ajouter le mot de l'hon. M. Robertson : *Quand même débarrassons-nous de l'affaire*, pour ôter aux importuns toute envie de revenir.

LE SYNDICAT DE L'EST.

Nous sommes en mesure d'annoncer que le syndicat pour le chemin de Montréal à Québec est définitivement constitué, et que Québec y est largement représenté. Les membres du syndicat pour Québec sont, entr'autres : MM. James G. Ross et W. Withall, l'hon. Thos. McGreevy, MM. P. Valin, G. Bresse, N. Turcotte, C. Samsen, W. Carrier.

INFORMATION.

—Le nouveau chemin de fer entre Montréal et Sorel sera ouvert samedi prochain. Premier train ce jour-là. Le parcours est de 51 milles et demi. Ce chemin a été fait en trois mois, les travaux ayant commencé dans les premiers jours de décembre.

PARLEMENT PROVINCIAL.

Séance du 21 mars.
L'hon. M. Garneau présente une pétition de sir N. F. Belleau, M. James Gibb Ross et autres, demandant d'être constitué sous le nom de Russell Hotel Company.
L'hon. M. Flynn dépose sur le bureau de la Chambre, le rapport du commissaire des terres de la Couronne pour l'année expirée le 30 juin 1881.
L'hon. M. Paquet soumet le rapport du surintendant de l'instruction publique pour la même année.
L'hon. M. Joly dit que dans les documents qui ont été distribués aux députés au sujet de la vente du chemin provincial, il a remarqué l'absence du contrat de vente de la section-est au syndicat du Pacifique.
L'hon. M. Loranger répond que le gouvernement a fait son possible pour satisfaire les députés, mais que le mau-

vais état de santé du premier ministre a retardé la production des documents et qu'il retarde maintenant le débat sur cette importante question. Si les documents demandés maintenant existent, ils seront certainement soumis à la Chambre le plus tôt possible.

Le projet de loi de l'hon. M. Lynch, pour amener l'acte 42-43 Vict., chap. 37, concernant la profession médicale et la chirurgie, est lu pour la seconde fois et référé à un comité spécial.

Les interpellations suivantes auxquelles répond l'hon. M. Loranger, sont faites au gouvernement :

M. Laberge.—Les entrepreneurs du chemin de fer du Nord ont-ils été payés de tous les travaux faits par eux, sur le dit chemin, selon les conventions de leur contrat ?

Les dits entrepreneurs ont-ils fait des réclamations contre le gouvernement pour travaux extra ou pour dommages éprouvés par eux dans l'accomplissement de leurs travaux sur le dit chemin ?

D'autres personnes ont-elles fait des réclamations contre le gouvernement au sujet de la confection du dit chemin ? Quel est le montant de ces sommes et quelles sont ces réclamations ?

Réponse.—Les entrepreneurs du chemin de fer du Nord ont fait des réclamations qui ont été soumises à un arbitrage.

M. Gagnon.—Le gouvernement a-t-il nommé, ou se propose-t-il de nommer l'honorable Hector Fabre, son agent, commissaire ou représentant en France, ou se propose-t-il de lui confier une mission quelconque en France ?

Réponse.—Le gouvernement a nommé l'honorable Hector Fabre représentant de la province de Québec, en France.

M. Gagnon demande copies des ordres en conseil et autres documents se rattachant à la nomination de Ernest Racicot, écuyer, commissaire du fonds d'emprunt municipal, et à la résignation de l'hon. L. O. Taillon comme commissaire du dit fonds.

M. Desjarjins demande, secondé par M. Faucher de St Maurice, copie des faits recueillis par M. le comte Henri de Puy Jalon, pendant le cours de son exploration géologique officielle, le long de la côte nord du Golfe Saint-Laurent, pendant les années 1880 et 1881.

Le moteur et le second leur expliquent que depuis plusieurs années M. de Puy Jalon se livre à ses propres frais, à des explorations dont la province peut retirer des profits énormes. Il serait donc à propos de faire imprimer les rapports de ces explorations.

L'hon. M. Flynn dit que le gouvernement apprécie à leur juste valeur les travaux de M. de Puy Jalon, et qu'il ne serait que juste que ses rapports fussent imprimés et que ses frais de voyage tout au moins lui fussent remboursés.

La séance est ensuite levée.

CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 21 mars.

Présents.—M. le maire et MM. les échevins et conseillers Rhéaume, Hearn, Chouinard, McWilliam, Rinfret, Bowen, Gingras, Johnston, Peachy, Bourget, Archer, Roy, Langevin, McLaughlin, Guay et Gunn.

Quelques additions et changements sont faits aux listes électorales qui sont ensuite ratifiées.

Lecture d'une lettre par laquelle le shérif de Québec réclame de la corporation, par ses avocats, la somme de \$682.29 pour sa part de pension des aliénés venant de cette ville et qui ont été internés à l'asile de Beauport pendant les années 1881 et 1882.

M. Rinfret dit qu'il vaudrait mieux avant de payer cette réclamation, s'assurer que les détails en sont exacts.

La question est référée au comité des finances.

M. P. E. Blais, par ses avocats, réclame la somme de \$5,000 pour dommages causés à sa propriété rue du Prince-Édouard par le passage du chemin de fer du Nord.—Référé aux finances.

Lecture d'un lettre du secrétaire du département de l'Agriculture et des Travaux Publics en réponse à une résolution du Conseil, au sujet de l'endroit où devrait avoir lieu la prochaine exposition provinciale. Il est dit dans cette lettre que le gouvernement ne s'occupera de la question, qu'en tant que la corporation votera une somme qui, ajoutée à l'octroi que le gouvernement accordera, formera un montant suffisant pour payer les frais de l'exposition.

M. Hearn parle en faveur du projet d'une exposition provinciale à Québec l'été prochain. Il dit que l'argent que

le Conseil votera dans ce but ne sera certainement pas de l'argent perdu. Ce n'est pas, ajoute-t-il, au moment où Montréal fait tout en son pouvoir pour ouvrir une exposition permanente, que la Corporation de Québec doit regarder à une dépense de quelques milliers de piastres. Il pense que si elle votait, comme elle l'a fait lors de la dernière exposition qui a eu lieu dans ses limites, une somme de \$6,000, le gouvernement se tiendrait pour satisfait.

M. Rhéaume partage entièrement l'opinion de M. Hearn et dit qu'il se rait par trop malheureux que par pure apathie Québec se laissât enlever ce qu'on est parfaitement disposé à lui accorder.

M. Hearn propose alors, et il est résolu.—Que le greffier de la cité informe le secrétaire du département de l'Agriculture et des Travaux publics, que si la prochaine exposition provinciale des bestiaux et des arts et manufactures a lieu à Québec, la Corporation est prête à voter pour cet objet la somme de \$6,000.

Les auditeurs de la cité soumettent leur rapport pour l'année 1880-81, de sorte que le trésorier va être maintenant en mesure de faire imprimer son propre rapport pour la même année.

Les comités du feu, de la traverse et de santé, demandent leurs appropriations pour l'année prochaine.

M. Chouinard fait rapport que le comité conjoint des amendements et des finances en est arrivé, après mûre délibération, aux résolutions suivantes, qui, si elles sont adoptées par le Conseil, seront présentées à la législature pendant la présente session, sous forme d'amendements à la charte de la cité :

1o Pouvoir d'émettre de nouvelles débetures pour la conversion de la dette municipale.

2o Changement de système de cotisation, celui-ci devant se baser, au choix, sur la valeur annuelle ou locative de la propriété immobilière, ou sur la valeur foncière de la dite propriété.

3o Pouvoir d'emprunter \$500,000 pour la construction d'un second tuyau de l'aqueduc.

M. le maire dit qu'il croit de son devoir d'attirer l'attention du Conseil sur la clause 17 du contrat de vente de la section-est du chemin de fer du Nord par le gouvernement. Voici cette clause :

17. Le Gouvernement cède et transporte au Syndicat tous ses droits contre la Corporation de la cité de Québec relativement au chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, et il s'oblige à lui remettre, lors de la livraison des chemins, les débetures que la Corporation de la cité de Québec a données à compte de sa souscription, au montant de \$400,000 (toute débeture qui ne pourra pas être livrée par le Gouvernement devra être payée au pair.) En outre, le Gouvernement subroge le Syndicat dans tous les droits qu'il peut avoir et réclamer sur la propriété située à Québec, communément appelée "Terrain du Palais," en face de la propriété connue sous le nom de "Parc à bois du Gouvernement." En considération de ce transport, le Syndicat assume toutes les obligations du Gouvernement vis à vis de la Corporation de la cité de Québec, et s'oblige en outre à payer au Gouvernement, lors de la livraison des chemins, une somme de \$500,000.

Le maire fait remarquer que le gouvernement vend sans réserve tout le parc à bois, en dépit de certains arrangements intervenus entre le gouvernement Joly et le président du comité des marchés. Il ajoute que le gouvernement dispose pareillement du terrain du Palais comme s'il en avait la propriété exclusive.

MM. McLaughlin et Langevin s'élèvent contre les procédés du gouvernement qui, disent-ils, veut frustrer la corporation de ses droits.

MM. McWilliam et Peachy font remarquer qu'en ce qui regarde le parc à bois, c'était simplement un échange temporaire qui avait été fait.

M. Gingras demande si le gouvernement a réellement le droit d'aliéner ainsi le terrain du Palais.

M. Roy dit que quant au parc à bois, il a certainement le droit d'en disposer. Il n'en est pas de même du Palais, et l'on devrait s'assurer si la Corporation possède des titres de propriété inattaquables.

M. Hearn dit qu'il est ridicule de soulever une telle question. Il est bien certain que le gouvernement ne vend que ce qu'il a le droit de vendre, et personne n'a rien à y voir. Il est curieux, dit-il, de voir qu'à Montréal on est enchanté de la vente de la section-ouest, tandis qu'à Québec on semble si alarmé de la vente de la section-est. Il croit que quand tous les arrangements

seront terminés, les préventions disparaîtront. M. Hearn profite de la circonstance pour censurer la conduite d'un certain nombre de membres du Conseil qui préfèrent, dit-il, le triomphe d'un parti politique à l'intérêt général de leurs constituants. Il ajoute que si les mesquines jalousies qui existent en toute circonstance les citoyens de Québec se fussent tués, le chemin de Québec à Ottawa serait tombé entre les mains d'un syndicat dont les principaux capitalistes de Québec auraient eu le contrôle. Il dit qu'il peut prouver cet avis à la satisfaction de ceux-là même qui sont tout disposés à le censurer parce qu'il a eu le courage d'appuyer la vente du chemin.

M. Rhéaume dit que le parc appartient au gouvernement de Québec qui le tient du gouvernement fédéral. Il en a échangé temporairement une partie pour une partie du terrain du Palais. Les arrangements avaient été faits verbalement. Quant aux titres de propriété du terrain du Palais, dont une partie a été vendue au gouvernement, la Corporation les tient du gouvernement impérial, et on peut certainement les trouver dans les voûtes. M. Rhéaume termine en disant qu'il espère que tous les membres du Conseil travailleront à sauvegarder les intérêts bien compris de la cité, en maintenant leurs efforts dans les limites des questions sur lesquelles ils peuvent véritablement avoir de l'influence.

M. Rinfret ne pense pas que les droits de la Corporation soient en danger, car elle possède des titres incontestables. Ainsi se termine ce fameux débat. M. Peachy propose, secondé par M. Bourget, que le maire soit élu à l'avance par les propriétaires qualifiés à voter à l'élection des échevins, et non par le Conseil.

Il dit à l'appui de sa motion, que la loi existant aujourd'hui avait été passée dans l'espérance d'amener les hommes les plus en vue à se laisser porter candidats comme échevins et par suite comme maire, mais que l'expérience a démontré qu'il ne fallait pas compter là-dessus. Il croit en conséquence qu'il n'est que juste de restituer ses droits au peuple.

M. Rhéaume trouve que ce n'est là qu'une demi-mesure, et que le droit de voter à l'élection du maire devrait s'étendre aux locataires qualifiés à voter à l'élection des conseillers. De cette manière, dit-il, ceux qui ont blanchi au service des contribuables auraient plus de chances d'arriver à la mairie!

M. Hearn appuie la proposition de M. Peachy. M. Langevin la combat fortement parce que, dit-il, avec le système que l'on veut faire revivre, l'élection du maire se fera au moyen de la corruption sous toutes ses formes, comme les élections parlementaires.

La motion est alors mise aux voix et adoptée sur la division suivante: Pour—MM. McLaughlin, Rhéaume, Gunn, Roy, Guay, Gingras, Rinfret, Bowen, Archer, Peachy, Bourget et Hearn—12.

Contre—MM. Chouinard, McWilliam, Langevin et Johnston—4. Cette résolution est considérée comme devant faire partie des amendements à la charte de la cité qui seront demandés à la législature. Il est 11.30 heures et le Conseil s'ajourne à vendredi huit jours.

ASSASSINAT DE GENEST.

Cette affaire se complique davantage, paraît-il, à mesure que l'enquête procède. Quatre nouvelles arrestations auraient été faites. En présence de ces complications, les autorités sont d'avis qu'il est préférable de ne pas donner trop de publicité aux procédés de l'enquête avant qu'elle ne soit terminée. Les témoins suivants ont été interrogés hier après-midi: Téléphore Pleau, qui a été assailli le même soir par les mêmes individus; il a été libéré après avoir fait sa déposition. Malvina Chamberland, épouse de Louis Dugal. Elle demeure près de l'endroit où le crime a été commis, et elle a entendu une conversation qu'ont eue ensemble les prisonniers. Alphonse Piton, aubergiste, et Jacques Barbeau. L'enquête a été continuée ce matin.

INVRAISEMABLE. — Le World de Toronto dit que Québec est décidé à ne plus permettre aux personnes difformes de demander l'aumône dans les rues. Qu'il vienne y voir.

A TRAVERS LA VILLE.

UNIVERSITÉ LAVAL. — Demain soir, jeudi, conférence par M. le juge Routhier. Sujet: Impressions de voyage.

NAUFRAGE DU BAHAMA. — M. Gregory et les experts qui l'assistaient, ont terminé l'enquête sur les causes du désastre du Bahama. Le rapport a été expédié au ministre de la marine et des pêcheries à Ottawa. On dit que d'après les conclusions de ce rapport, la catastrophe serait attribuée à la violence de la tempête et à une manœuvre défectueuse.

MORTS SUBITES. — M. Etienne Laverdière, rentier, résidant à Ste Hénédine, est mort subitement dimanche. Le défunt était âgé d'une soixantaine d'années.

— Un nommé Michael Tierney, de cette ville, est aussi mort subitement hier, d'une maladie de cœur.

ACCIDENT. — Hier matin, un accident est arrivé à un jeune homme du nom de Béanger, en jouant avec quelques amis, au marché Berthelot. Il était blotti derrière une des portes de la halle, lorsque ses compagnons poussèrent si violemment cette porte sur lui qu'il a eu la clavicule droite luxée.

SALLE DE MUSIQUE. — Nous sommes heureux d'annoncer que notre jeune ami M. Homier, du Théâtre Royal de Montréal, est encore en cette ville à la tête d'une des plus jolies Compagnies de Pantomime connues en Amérique. La troupe de Deniers jouit d'une réputation éminente, et tous les artistes sont aimés du public. On veut nous faire rire; profitons-en! La vente des sièges réservés est déjà commencée au magasin du Capt. Holiwell.

COUR DE POLICE. — Un hôtelier convaincu d'avoir vendu des spiritueux sans licence, et un épicier qui en a vendu en quantité moindre qu'une chopine impériale, ont été condamnés hier à \$75 d'amende et les frais, ou trois mois de prison.

A L'ÉPOUVANTE. — C'est à n'y pas croire, et cependant, rien n'est plus vrai. Un âne a pris l'épouvante avant-hier, rue D'Aiguillon. Dans sa course dévergondée, maître aliboron n'a heurté personne. Nous sommes enclin à croire que dans ce maître baudet il y a du pousin. Notre confrère du Mercury fait remarquer que c'est la première fois que semblable phénomène se produit à Québec. Nous partageons facilement sa croyance.

MARITIME. — On mande de St. Jean de Terre-Neuve, que deux steamers et neuf bâtiments à voiles sont emprisonnés par la glace, à l'embouchure du havre. Il y a dans ces bâtiments de 11 à 1200 personnes. On appréhende des conséquences terribles s'il ne survient bientôt un changement dans le temps. Toute la côte au nord du cap Race est bloquée par la glace et rien ne fait prévoir un changement.

ENCAN DE BEAUX MEUBLES. — Demain, jeudi, MM. O. Lemieux & Cie feront la vente à l'encan des meubles de la succession de feu Dame Justine Tessier, à sa résidence, chemin Ste-Foye, près de l'église. Une partie des effets sont d'une grande valeur. Tout sera vendu sans réserve. Cette vente commencera à 1 1/2 heure précise. — (Voir l'annonce).

CURE MERVEILLEUSE. — M. P. D. Etue, de Kansas City, Mo., un des propriétaires du Commercial Indicator, dit que l'huile St. Jacob est un remède précieux pour le rhumatisme. L'hiver dernier, M. Etue en a été atteint et a terriblement souffert. Après avoir eu recours en vain à plusieurs remèdes, il trouva par hasard l'huile St. Jacob. De suite, il éprouva un grand soulagement par l'usage de ce remède et fut guéri après le quatrième frictionnement. Depuis lors, son appréciation des vertus curatives du remède allemand et des plus marquées. Sa femme en a fait usage avec le même succès pour un rhumatisme inflammatoire qu'elle avait contracté au Colorado. A son retour, elle s'était empressée de se servir de l'huile St. Jacob qui l'a bientôt guérie.

MÈRES! MÈRES!! MÈRES!!!

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MRS. WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade — cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis. En vente partout à 25 cents la bouteille. Québec, 30 janvier 1882—q&h

LE CRIC UNIVERSEL.

M. Godfré Chapleau, fabricant de coffres-forts, de Montréal, a reçu l'important certificat que voici, au sujet de son fameux Cric Universel:

"Je, soussigné, certifie que le Cric Universel (Lifting Jack) fabriqué par M. G. Chapleau, de Montréal, est le meilleur que j'ai vu jusqu'à ce jour."

"GEORGE BEAUCAGE."

M. W. E. M. Robitaille, 133 rue St. Pierre, est agent à Québec pour la vente de tous les articles fabriqués par M. Chapleau. Québec, 17 mars 1882—ls

EMULSION DE PUTTNER.

M. C. E. PUTTNER. Cher monsieur, — Nous avons vendu votre Emulsion d'huile de foie morue pendant plusieurs années, c'est-à-dire depuis que vous avez commencé à la fabriquer, et nous avons pu nous convaincre que la vente allait toujours croissant, particulièrement dans ces dernières années, vu qu'elle était bien plus connue et mieux appréciée qu'aujourd'hui. La demande a été bien plus considérable que pour toutes les autres Emulsions combinées d'huile de foie de morue. Vos serviteurs, BROWN, FRÈRES & CIE, Chimistes et droguistes.

CORS! CORS!!

Les cors mous, les cors douloureux, les cors saignants, les cors durs, enfin les cors de toute sorte et de toute grandeur, disparaissent les uns comme les autres en quelques jours, par l'usage de l'Extraiteur des Cors, ou du Soudage de Puttner. Il guérit dans tous les cas, ne cause jamais de douleur, et ne laisse pas de cicatrices qui sont plus désagréables encore que le mal lui-même. Faites l'essai de l'Extraiteur des Cors, sans douleur, de Puttner. Offrez-vous des contre-façons. A vendre chez tous les droguistes. 18 mars 1882.

EMULSION DE PUTTNER

A LA COMPAGNIE D'EMULSION DE MM. PUTTNER, Halifax, N.-E. Montréal, 16 janvier 1882. L'été dernier, ma petite fille était indisposée, fièvre et nerveuse, et elle ne reposait pas bien la nuit. Je lui fis prendre moins de deux bouteilles de votre Emulsion, d'après les directions, et fort peu de temps après avoir commencé à en prendre, ses forces augmentèrent, elle dormit mieux la nuit et elle devint moins nerveuse; elle engraisa aussi et elle n'a jamais été aussi bien que depuis qu'elle a été traitée avec l'Emulsion. Votre, etc., C. A. HUMPHREY, Grand maître de l'École royale Arthur.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

New-York, 11 Mars, 22 mars 1882. Premières cotes: Exchange Sterling 3 jours 4 00 solzante cents 4.66; Greenbacks, 0.

ACTION DE BANQUES, ETC.

21 mars, 4 hrs. P. M.

Table with columns: ACTIONS, Valeur des Actions, Dernier dividende, Vendeurs par \$100, Achetés par \$100. Rows include Banque Montréal, Marchands, Commerce, Ontario, Toronto, Fédérale, etc.

Produits en Gros de Montréal

31 mars 1882. FLEUR—Extra Supérieure, \$6.05 à \$6.10; Extra Supérieure, \$5.90 à \$5.95; Fancy, \$6.00; Extra du Printemps, \$5.75 à \$5.85; Supérieure, \$5.40 à \$5.50; etc.

Annonces Nouvelles.

Les Pastilles de Cerisier De Lyman

Blanchissent les Dents

Les Pastilles de Cerisier De Lyman

Préviennent la Carie

Les Pastilles de Cerisier DE LYMAN

Enlèvent le Tartre

Les Pastilles de Cerisier DE LYMAN

Purifient l'Haleine.

22 mars 1882.

PIPES

50 douzaines de Pipes en véritable écume de mer. Valant de \$1.50 à \$5.00. Vendues de 0.80 à 3.00. Chez B. HOUDE & Cie. Tabacnistes. 328 rue et faubourg St. Jean. 20 mars 1882—ls

DEMEMAGEMENT.

J'ai le plaisir d'informer mes pratiques et le public que j'ai transféré mon magasin à l'ancien poste No 31 rue St. Jean, vis-à-vis le marché Berthelot. Je profite de l'occasion pour annoncer que j'ai un grand assortiment de Marchandises à vendre à très bas prix, entre autres 250 doz de Mouchoirs pure toile pour 60 cts. et plus la doz., valant le double du prix; 25 pièces d'Alpaga noir pour 15 cts. la verge, valant 25 cts.; 25 pièces d'étoffe en fil soit pour robes, pour chemises ou pour tabliers d'enfants garantie pour bien laver, à 5 cts. la verge seulement. Aussi un lot considérable de coupons.

P. J. COTÉ, 330 rue St. Jean. 21 mars 1882.

OMER DESPLATS, PERRUQUIER.

A l'honneur d'informer les Dames en particulier qu'il est maintenant à l'achèvement de M. Ed. Lapointe, 63 rue Duane, vis-à-vis la Basilique, et qu'il est prêt à entreprendre tout ouvrage en cheveux qu'on voudra bien lui confier. Il fait des peignures une spécialité. Cheveux non préparés achetés un bon prix. Il informe le public en général qu'on peut prendre un bain à toute heure à cet établissement.

OMER DESPLATS, Perruquier. 21 mars 1882.

BARBIER DEMANDE

On demande un bon compagnon barbier. S'adresser à T. LAURENCELLE, No. 242, rue St. Joseph St. Roch. 7 mars 1882—ls

DEMANDE.

On demande un artiste photographe avec une expérience de quelques années dans la photographie et les portraits sur zinc. Cet artiste aurait la direction d'un atelier important situé dans une des meilleures places commerciales de la ville. Le salaire serait satisfaisant. Atelier Américain. D. C. de BEAUMONT, propriétaire. No. 239 rue St. Joseph, St. Roch. Québec. 8 mars 1882—lm

A VENDRE OU A LOUER

La magnifique propriété ci-dessus appartenant à Edouard O'Brien, ébénier, N. P. avec maison et jardin ornés de belles plantations d'arbres, et située sur le chemin de Beauport, près de l'Eglise. Le jardin, riche en arbres fruitiers est spacieux et en bon état de culture. Conditions pour la vente ou la location très faciles. S'adresser à ED. FOUSSFAU M. D., St. Roch, rue du Pont. 17 mars 1882—lm

AVIS.

Nous soussignés, Marchands de St. Roch et St. Sauveur cor sentons à fermer nos établissements aux heures ci-dessous mentionnées pour l'année 1882-83. Huit heures du 1er Avril au 1er Mai. Neuf " du 1er Mai au 15 Juillet. Huit " du 15 Juillet au 1er Janvier. Six " du 1er Janvier au 1er Avril. La veille des Fêtes et Samedi exceptés.

Z. Piquet, L. P. Dussault, F. Simard, Ovide Bouchard, Fortin & Bélanger, Collin & Frère, Brunet, Laurent & Cie, J. P. Gagné, J. N. Lepege, H. Gagnon & Cie., P. E. Verner, D. Drolet, KI Zé Roy, P. Pelleier & Cie., Vilbon Savard, L. Paradis, Thos. McCord, J. E. Laflamme, J. B. Breton, E. Rousseau, André Felchat. Sociétés des Commis Marchands de St. Roch et St. Sauveur. T. ELZ. GREFFARD, Président Actif. E. Roy, Sec. Arch. 18 mars 1882—ls

Encan de beaux meubles, Pianos, Argenteries, voitures, etc., etc.

Par OCT. LEMIEUX & CIE. JEUDI 14 23 Mars

A la résidence de feu Dame Justine Tessier, épouse de Angus McKay, fer. chemin Ste. Foye, près l'église.

Nous avons reçu instruction de Angus McKay, etc., qui part pour Montréal de vendre à l'encan Jeudi 14 23 Mars, à sa résidence chemin Ste-Foye, tout l'ameublement de sa maison consistant en: ameublement de Salon couvert en brocatelle de soie verte, Piano carré neuf, Vase de Boston, Table à carte, Et. gère, tapis de Bruxelles Siderboard demi-ronde très élégant, Table à dîner dessus en marbre, Garderobe avec miroir, grande Bibliothèque en noyer, Verrerie et porcelaine anglaise, Argenterie et tout l'utile et de centre-service à dîner, à déjeuner et à dessert en porcelaine peinte, ameublement de salle à dîner, jeune, ameublement de parloir, ameublement de chambre à coucher, Lits plume, Lits doubles et six lits, Lingerie, ust. nsties de cuisine, Poêle double, Poêle à charbon, etc., etc., etc.

AUSSEI

Deux Sleighs, un Carrosse, un Busby, Harnais fin, Harnais de travail, Peau d'ours, Buffalo et cordes de bois.

AUSSEI

Sera vendu le lever de la maison, magnifique résidence bien connue, ayant huit arpents de terre avec magnifique jardin, étable, harnais, etc. Tout sera vendu sans réserve. La vente commencera à 11 heures précises. OCT. LEMIEUX & CIE., Encanteurs.

20 mars 1882

Le grand Encan du mois, de beaux meubles neufs, Piano, Argenterie, etc.

Par OCT. LEMIEUX & CIE. MARDI 14 28 Mars

A notre Salle d'Encan, 251, rue et faubourg St. Jean, Québec.

Magnifique Piano carré de 7 octaves, ameublement de salon à la Louis XVI couvert en brocatelle de soie et velours rouge, ameublement de Salon couvert en crin, table de tremble et de centre-dessus en marbre, Canapé de parloir en velours rouge, causeuse, Sofa français, Grand Miroir de trumeau glace anglaise de 6 pieds, Miroir de cheminée cadre très riche, Chromos, Océanographies, Stages de coin et de côté, magnifique Tapis par Bruxelles, Siderboard de 4 portes avec miroir siderboard de 3 portes, 2 chaises de salle à dîner, perfo. des grande table extensive en noyer noir, Argenteries, Pot à glace, Bûliers, Plateaux en argent, service à thé en Porcelaine, Verrerie, Garderobe en noyer noir et marbre, aussi en fer, Tapis de chambre à coucher, prolaris, etc. Ce magnifique encan aura lieu Mardi 14 28, aux salles d'encan 251 rue et faubourg St. Jean. Le tout est en noyer noir, poli à l'huile, les dessus de tables, Lave-mains et bureaux sont en marbre d'Italie, les couvertures en brocatelle et velours très riches, aussi en crin. Le piano est un instrument supérieur, les glaces portent des cadres à l'or fin. Tout sera vendu absolument sans réserve et toutes les garanties possibles seront données. La vente commencera Lundi 14 27, de 9 heures à midi jusqu'à 9 heures du soir. Les dames qui désirent assister à cet encan trouveront des chaises à leur disposition. Une visite est respectueusement sollicitée. La vente commencera à 2 heures précises. OCT. LEMIEUX & CIE., Encanteurs.

18 mars 1882.

SALLE DE MUSIQUE.

MERCREDI, 22 MARS

Sous le patronage distingué de Son Honneur le Lieutenant Gouverneur, du député adjoint-général et de l'état-major du district, et des officiers de la milice active de la cité de Québec. Le Club Dramatique de la Batterie A. DONNERA L'excentricité Operatique KENILWORTH OU Ye Queen, Ye Erle and Ye Maydenne Représentant les fêtes au château de Kenilworth Musique arrangée par le chef J. Vézina. Le plan est maintenant déposé chez le Capt. Holiwell. Sièges réservés 75 cts sans charge extra, générale 35 cts., parquet 10 cts. Portes ouvertes à 7 heures; lever du rideau à 8 heures. La représentation se terminera à 10.15 heures. DIEU SAUVE LA REINE. Les officiers commisionnés et non-commisionnés, et les hommes des autres corps militaires sont priés de revêtir leurs uniformes. 18 mars 1882.

DISTRICT DE JURY

Session de la Cour de QUEBEC. (Banque de la Reine pour le district de Québec, sera tenue au Palais de Justice, en la cité de Québec, MARDI, le ONZIEME jour d'AVRIL prochain, à NEUF heures du matin. Je donne, en conséquence, avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la prison commune de ce district, qu'ils soient alors et là présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coronaires, Connetables et Officiers de la Paix, dans et pour le district susdit, qu'ils aient à comparaitre personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges, doit être par eux fait.

CHARLES ALLEYN, Sheriff. Bureau du Sheriff Québec—16-21-27-31-5 avril.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, District de Rimouski

Dame Ursule Pineau, de la paroisse de Ste. Flavie, district de Rimouski, épouse de David LeBel du même lieu, tailleur, épouse autorisée à ester en justice. Demande resso. Le dit DAVID LEBEL, Défendeur. Une demande en séparation de biens a été faite en cette cause ANSELIN ET CHAMBERLAND Procureurs de la Défenderesse. Rimouski, 2 mars 1882. 3 mars 1882—lm

PARLEMENT FÉDÉRAL.

Séance du 21 mars.

Les débats se continuent sur le tarif. M. Béchard dit que l'augmentation du prix des céréales et produits de ferme n'est pas due à la politique nationale, mais à la grande quantité de ces produits que nous avons exportés.

L'hon. M. Barpee dit que l'augmentation du tarif pèse lourdement sur l'industrie forestière, les pêcheries et la construction des navires.

M. McDonald assure que les habitants de l'île Prince-Edouard sont très satisfaits de la politique nationale.

M. Killam condamne la politique nationale qui a fait grand tort aux provinces maritimes.

M. White, de Renfrew, tout en convenant que la résurrection du commerce de bois n'est pas exclusivement attribuable à la politique du cabinet, est d'avis cependant que cette politique a contribué à agrandir le marché canadien.

M. Fleming censure et M. Beatty approuve la politique fiscale du gouvernement.

M. King se plaint de la politique nationale au point de vue du Nouveau-Brunswick.

M. Douglis s'en félicite au contraire pour la Nouvelle-Écosse dont le commerce de charbon a augmenté énormément.

M. Rymal lui succède en faisant un parallèle entre le parti libéral et le parti tory et leur politique. C'est le parti libéral, suivant lui, qui a suggéré toutes les grandes mesures politiques depuis 1837, et même qui a conservé à l'élément français une position prépondérante dans le pays.

M. Gault cite des statistiques qu'il a recueillies dans les manufactures à Montréal pour démontrer que les industries ont augmenté en nombre et ont pris respectivement un grand développement; il ajoute que les industriels attribuent ce progrès à la politique nationale.

La Chambre s'ajourne à 2 heures.

TELEGRAPHIE GENERALE

Paris, 21 — Samedi, à la chambre des députés, le gouvernement a présenté un projet de loi permettant aux témoins dans les tribunaux, au lieu de jurer devant Dieu, de promettre sur leur honneur et leur conscience de dire la vérité.

La République illustrée a commencé, samedi, la publication d'un nouveau et curieux roman qui a pour titre Son Excellence Satinette et qui exposera le côté ténébreux de la politique française contemporaine.

Une expédition est partie, hier, de Tunis pour la frontière de Tripoli, sous les ordres du général Logero.

Londres, 21 — Le marquis de Huntley, accusé d'avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes, s'est constitué prisonnier aujourd'hui. On l'a relaxé sous caution, mais en sortant du tribunal il a été arrêté de nouveau sur deux mandats.

Dublin, 21 — Un percepteur d'impôts, du nom de Cranford, a été dangereusement blessé par un coup de feu en se rendant à l'église avec sa famille, près de Clonell, dimanche. Le sous-inspecteur de police Doherty a été tué dans une émeute à Tubercun. Plusieurs émeutiers ont été arrêtés.

BEBÉS ET PAPAS.

Lorsque le bébé atteint trois ou quatre ans, qu'il fracasse ses chevaux de bois, éventre ses tambours, souffle dans des trompettes, casse les roulettes et témoigne pour la vaisselle une hostilité bruyante, — qu'en un mot il est homme, — c'est alors que l'affection du père pour son fils devient véritablement de l'amour. Il se sent envahir par un besoin de tendresse particulier, dont les plus doux souvenirs de la vie passée ne sauraient donner une idée. Sentiment profond dont les racines sans nombre enveloppent le cœur et le fouillent en tout sens. — Défauts ou qualités, elles y pénètrent et s'en nourrissent. Aussi retrouve-t-on dans l'amour paternel toutes les faiblesses et toutes les grandeurs de l'humanité. La vanité, l'abnégation, l'orgueil et le désintéressement y sont à la fois réunis, et l'homme tout entier apparaît dans le papa.

C'est le jour où l'enfant devient un miroir dans lequel on reconnaît ses traits, que le cœur s'émeut et frissonne. La vie se dédouble; on n'est plus un, mais un et demi; on sent son importance s'accroître, et, dans l'avenir de ce petit être qui vous appartient, on

reconstruit son passé, — on ressuscite, on revit en lui. On se dit: "Je lui éviterai tel chagrin que j'ai éprouvé, j'écarterais de sa route telle pierre qui me fit trébucher, je ferai son bonheur, et il me dira tout; il sera, grâce à moi, plein de talents et de charmes." On lui donne d'avance tout ce qu'on n'a pas eu, et, dans ses lauriers à venir, on se ménage une petite couronne.

Faiblesse humaine, sans doute, mais qu'importe, si le sentiment qu'engendre cette faiblesse est le plus fort et le plus pur de tous; qu'importe qu'une rivière limpide naisse entre deux pays? Doit-on nous en vouloir d'être généreux par égoïsme et de nous dévouer aux autres par jouissance personnelle?

Donc, chez le père, la vanité est la corde vibrante. Dites à tous les papas: — Mon Dieu, comme votre fils vous ressemble. Vous serez bien reçu. Il hésitera bien à dire oui, le pauvre homme, mais je le mets au défi de ne point sourire. Il dira: — Peut-être... Ah! vous trouvez!... Cependant... oui, de profil..."

Et, ne vous y trompez pas, s'il en agit ainsi, c'est pour qu'on lui réponde avec étonnement: — Voilà qui est trop fort, cet enfant est votre portrait!

Il est heureux, et cela s'explique: cette ressemblance n'est elle pas un lien visible entre lui et son cœur? N'est-ce pas sa signature, son cachet de fabrique, son titre de possession et comme la sanction qui constate ses droits?

A cette ressemblance physique succède bientôt une ressemblance morale. On est ému aux larmes lorsqu'on reconnaît les premiers efforts de cette petite intelligence pour saisir vos idées. Sans contrôle, sans examen, elle les accepte et s'en nourrit. — Peu à peu, l'enfant partage vos goûts, vos habitudes, vos allures. Il prend sa grosse voix pour faire comme petit père, demande vos bretelles, soupire devant vos bottes et s'assoit avec admiration sur votre chapeau. Il protège sa maman lorsqu'il sort avec elle, et gronde le chien, quoiqu'il en ait grand peur, pour faire comme papa. L'avez-vous surpris, pendant le repas, fixant sur vous ses grands yeux observateurs, et, la bouche ouverte, la cuillère à la main, étudiant votre visage et copiant son modèle avec une expression d'étonnement et de respect? Écoutez-le dans ses longs bavardages, va abouss comme son petit cerveau; ne dit-il pas: — Moi d'abord, quand je serai grand comme petit père, j'aurai des moustaches, puis une canne, comme lui, et je n'aurai pas peur quand il fait nuit, parce que c'est bête d'avoir peur quand on est grand, et puis je dirai matin... puisque je serai grand.

— Bébé... qu'est-ce que vous dites là? monsieur bébé!

— Eh bien, je dis comme papa. Que voulez-vous, c'est un miroir fidèle! Vous êtes pour lui un idéal, un but, le type de ce qui est grand et fort, beau et intelligent.

Bien souvent il se trompe, le cher petit; mais son erreur est d'autant plus délicate qu'elle est plus sincère et qu'on se sent plus indigné d'une si franche admiration. On se console de ses imperfections en songeant qu'il n'en a point conscience. Les défauts des enfants sont presque toujours des emprunts faits au père, ils sont la conséquence d'une copie trop exacte. Les prémunir? — Oui, sans doute, mais quelle force d'âme ne faut-il pas à ce pauvre homme, je vous le demande, pour détromper son bébé, pour détruire d'un mot sa confiance naïve, et lui dire: "Mon enfant, je suis incorrect, et j'ai des laideurs qu'il faut éviter."

Cette espèce de dévotion du bébé pour son père me rappelle le mot charmant d'un de mes petits compagnons. En traversant la rue, le petit homme aperçoit un sergent de ville; il l'examine avec respect, et, se retournant vers moi après un moment de réflexion: — N'est-ce pas, grand ami, me dit-il d'un air convaincu, que papa est plus fort que tous les sergents de ville? Je lui aurais répondu non, que nos relations étaient brisées du coup. N'est-ce pas adorable? On peut dire absolument: tel bébé, tel papa. — Notre vie est le seuil de la sienne. — C'est par nos yeux qu'il a vu tout d'abord.

Profitez, jeunes pères, des premiers moments de candeur de votre cher bébé; tâchez d'entrer dans son cœur lorsque ce petit cœur s'entr'ouvre, et logez-vous-y si bien qu'au moment où l'enfant pourra vous juger, il vous aime trop pour être sévère et cesser d'être à vous. Gagnez son affection, la chose en vaut la peine.

Être aimé toute sa vie par un être qu'on aime! voilà le problème à résoudre et vers la solution duquel doivent tendre vos efforts. — Vous faire aimer, c'est amasser des trésors de bonheur pour l'hiver. — Chaque année vous enlèvera une parcelle de vie, rétrécira le cercle d'intérêts et de plaisirs dans lequel vous vivez, votre esprit peu à peu perdra de sa sève et demandera du repos, et à mesure que vous vivrez moins par l'esprit, vous vivrez plus par le cœur. La tendresse des autres, qui n'était qu'un hors-d'œuvre agréable, devient un aliment nécessaire, et quoi que vous ayez été, homme d'État ou artiste, militaire ou banquier, lorsque votre tête sera blanche, vous ne serez plus que papas.

(A continuer.)



Communication à la vapeur avec les Îles de la Madeleine.

DES SOUMISSIONS adressées au Maître Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à MIDI de MARCHÉ, le 21 AVRIL prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté par vapeur une fois par semaine pendant la saison de navigation, entre Pictou, N. E. et les Îles de la Madeleine, et une fois par mois entre les Îles de la Madeleine et Gaspe, en vertu d'un contrat pour quatre ans commençant avec l'ouverture de la navigation en 1882.

Le vapeur devra laisser Pictou tel jour fixe chaque semaine que le Maître Général des Postes désignera, et se rendra à Amherst et au Cap de Meule, Îles de la Madeleine; après être resté une journée aux Îles pour y échanger les malles, il retournera à Pictou, faisant escale chaque fois à Georgetown et Souris. Il est à charge d'élaborer pour échanger les malles. À chaque quatrième voyage le vapeur se rendra des Îles de la Madeleine à Pictou, et vice versa, avant de retourner à Pictou, arrêté au Bassin de Gaspe et à Percé pour l'échange des malles; si le temps est propice. Le Maître Général des Postes exigera un vapeur de grand tonnage, capable de tenir la mer, pour ce service, et le soumissionnaire devra fournir une description complète du vapeur, et spécifier le nom, le tonnage, la vitesse, et le nombre de voyageurs et la quantité de fret qu'il peut porter, aussi le prix demandé pour chaque trajet hebdomadaire entre Pictou et les Îles de la Madeleine et pour chaque trajet mensuel entre les Îles et Gaspe.

WILLIAM WHITE, Secrétaire. Ministère des Postes, Ottawa, 11 mars 1882, 17 mars 1882-21

LA HUILE ST-JACOB MARQUE DU COMMERCE. Illustration of a man carrying a large fish on his back.

LE GRAND REMÈDE ALLEMAND POUR RHUMATISME. La Névralgie, Sciatique, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Équinancie, l'Inflammation du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

LA NÉVRALGIE, Sciatique, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Équinancie, l'Inflammation du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Aucune préparation sur la terre est égale à l'Huile St. Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positive du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes. Vendue Par Tous Les Droguistes Et Commerçants De Médecines.

A. VOGELER & CIE., Baltimore, Md., U. S. A.

POUR LE CARÈME. Les Célèbres Bière et Porter Labatt, de London, Ont., sont fabriqués avec le meilleur et le plus pur HOP-BLON et OMBRE, tel que certifié par les analyses des plus hautes autorités médicales.

N. Y. MONTREUIL, Seul Agent, No. 179, rue St. Paul, Québec, 17 février 1882.

A. O. RAYMOND LIBRAIRE IMPRIMATEUR 46, rue la Fabrique H.-V. LOUIS FROCHOTTE: "Les fleurs boréales, les oiseaux de neige." Poésies canadiennes couronnées par l'Académie Française (avec portrait de l'auteur), édition parisiennaise sur beau papier. Prix: \$17.00.

Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN offre à vendre des terres dans la FERME CONTREES de Manitoba et le Territoire du Nord-Ouest, moyennant certaines conditions de culture, à raison de

\$2.50 L'ACRE.

Le prix d'achat est payable un sixième comptant et la balance en cinq versements annuels avec intérêt à six pour cent.

UNE REMISE DE \$1.25 L'ACRE est allouée pour la culture, tel que décrit dans les règlements agraires de la Compagnie.

LES TITRES DE PROPRIÉTÉ.

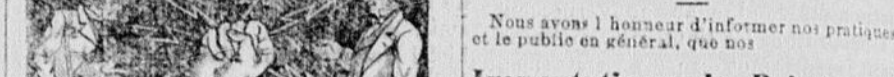
de la Compagnie, que l'on peut se procurer dans toutes les agences de la Banque de Montréal, et dans les autres institutions financières du Canada, seront

Recus à dix pour cent de prime

sur leur valeur au pair, plus les intérêts composés, pour et en paiement du prix d'achat, diminuant d'autant par conséquent le prix de la terre pour l'acheteur. Des conditions spéciales seront faites aux compagnies d'émigration et d'agriculture. Pour copie des règlements agraires et autres détails, s'adresser au commissaire des terres de la compagnie, JOHN McTAVISH, à Winnipeg, ou au sous-agent (Par ordre des directeurs.)

Charles Drinkwater, Secrétaire. MONTRÉAL, 1 décembre 1881, 16 décembre 1881

Médecine magnétique de Mack



Aliment du Cerveau et des Nerfs

Est un remède sûr, prompt et efficace pour affections nerveuses, dans toutes leurs phases, faiblesse de mémoire, impuissance du cerveau, prostration sexuelle, pertes nocturnes spermatorrhée, faiblesse séminale, et impotence générale. Elle répare les fibres nerveuses, réveille l'intelligence, renforce le cerveau affaibli, et rend une vigueur surprenante aux organes générateurs épuisés. L'expérience de milliers de personnes prouve que c'est un remède inestimable. La médecine est agréable au goût; chaque boîte contient assez de médicament pour trois semaines, et c'est la meilleure méthode de se soigner.

MADEINE MAGNETIQUE DE MACK est vendue par les pharmaciens pour 10 cents la boîte, ou 12 boîtes pour \$3.00 sera envoyé franco par la malle, sur réception du montant, en adressant à MACK'S MAGNETIC MEDICINE Co., Windsor, Ont., Canada. Vendue à Québec par J. J. VÉLON, N. 122 rue du Commerce, LAROCHE & CIE., vis-à-vis le Bureau de poste, 30 décembre 1881.

Chem. de Fer Q. M. O. & C.

CHANGEMENT D'HEURES

A PARTIR DE LUNDI, 2 JANVIER 1882

Les trains partiront comme suit:

Table with columns: Train, Mixte, Malle, Expr's. Rows include: Départ de Hochelaga pour Ottawa, Arrivée à Ottawa, Départ d'Ottawa pour Hochelaga, etc.

(Trains Locaux entre Aylmer, Hull et Ottawa) Sur tous les Trains pour Passagers il y a de magnifiques Chars-Palais et des Chars-D'ivoire confortables sur les Trains de Nuit.

Les Trains allant et venant d'Ottawa font rencontre avec les Trains allant et venant de Québec.

Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 heures P. M.

Tous les Trains font leur parcours d'après l'heure de Montréal, et quittent la Gare du Ville-End, 10 minutes plus tard qu'à Hochelaga.

Bureau Général, 13, Place d'Armes. BUREAU DES BILLETS: 13, PLACE D'ARMES, MONTREAL. 20, RUE ST. JACQUES, QUÉBEC.

Chemin de Fer Intercolonial

1882—SAISON D'HIVER—1882

Le et après LUNDI, le 21 NOVEMBRE, les Trains ma cheront tous les jours, les Dimanches exceptés comme suit: — Laisseront la Pointe-Lévis

Table with columns: Temps du Chemin, Temps de Québec. Rows include: Express pour Halifax et St. Jean, Accommodation et Malle, Fret, etc.

Les trains qui vont à Halifax et à St. Jean se rendront à leur destination le Dimanche; ceux qui partiront de St. Jean et d'Halifax arrêteront à Campbelltown.

Le char Pullman attaché au convoi qui laisse la Pointe-Lévis les Mardis, Jendis et Samedis, se rendra directement à Halifax, et celui qui suivra le convoi les Lundis, Mercredis et Vendredis, ira droit à St. Jean.

D. POTTINGER, Surintendant en Chef, Bureau du Chemin de Fer, Moncton, N.-B., 15 novembre 1881, 17 novembre 1881.

PRINTEMPS 1882

Nous avons l'honneur d'informer nos pratiques et le public en général, que nos

Importations de Printemps

arriveront et seront étalées cette semaine et les semaines suivantes durant toute la saison.

FYFE, WRIGHT & LEITCH

4, rue de la Fabrique.

TAPIS! TAPIS!!

Nous avons résolu d'accorder un escompte de 20% sur les Tapis de

BRUXELLES et TAPISSERIE.

FYFE, WRIGHT & LEITCH.

14 mars 1882

Société de Prêts et Placements.

ARGENT A PRETER.

La Société a actuellement en caisse une somme d'argent qu'elle peut prêter, sur garanties hypothécaires, remboursable, capital et intérêt, tous les mois, tous les trois mois ou tous les six mois. Les prêts se font par sommes de \$50 et plus et pour un an jusqu'à dix ans.

Aucune amende n'est imposée sur les arrérages. Les transactions se terminent avec toute la diligence possible.

La Société prête aussi aux actionnaires sur le gage de leurs actions.

Pour toutes informations, s'adresser au Bureau de la Société, No. 18, rue St. Jacques.

LS. BOURGET, Président.

ROBT. LAROCHE, Sec. Trés., Québec, 20 février 1882.

POUR

RHUME ET TOUX, INFLUENZA, CATARRHES, BRONCHITES, ASTHME, CONGESTION, SCROFULE ET TOUTES LES

Maladies Absorbantes

FAITES USAGE DE

L'ELMUSION

Elle ne manque jamais de guérir toutes les maladies du SYSTEME NERVEUX comme

L'ANXIE MENTALE, DÉBILITÉ GÉNÉRALE, PAUVRETÉ DU SANG, ETC.

D'huile de Foie de Morue

et elle est recommandée par la profession médicale, comme une préparation de première classe.

DE PUTTNER

VENDUE PAR TOUS LES DROGUISTES.

Prix - - - 50 cents.

Avec Hypophosphites, Etc.

13 mars 1882.